

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME
DU 15 SEPTEMBRE 2017**

BT

BG

200, rue Marceline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - CS 91160 - 80011 Amiens Cedex 01 - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

**PRESENCES ET MANDATS
MEMBRES PERMANENTS**

" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Départementaux	CHRISTOPHE Paul	Excusé	
Représentante des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PATRIS Jacques	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	COTEL Jacques	Excusé	Mandat à M.DEFLESSELLE
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	DETOURNAY Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul - Président	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Agricoles	ROUSSEL Bruno	Présent	
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	SKIERSKI Daniel	Présent	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BARBIER Luc	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	DECOOL François - Vice-Président	Présent	
Autres Usagers / Professions industrielles	LEMAY Patrick	Excusé	Mandat à M.DECOOL
Autres Usagers / Pêche maritime	MONTASSINE Gérard	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	RICOMES Monique	Excusée	
DRAAF NPDCP ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par M.COSNIER
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M.PREVOST
DRFIP NPDCP et du département du Nord ou son représentant	DE JEKHOWSKY Laurent	Excusé	Représenté par M.TACHAU
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	KARPINSKI Jean-Philippe	Présent	

MM 2 

MEMBRES NON PERMANENTS			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	BENEDINI Catherine	Excusée	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	HAUSSOULIER Stéphane	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Représentant des Professions Industrielles	LUCQ Chantal	Excusée	
Représentant des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	
Autres Usagers / Professions agricoles	FACT Olivier	Présent	
Autres Usagers / Distributeurs d'eau	MOUSTY Paul	Excusé	
Autres Usagers / Professions industrielles	VANTYGHEM Thierry	Excusé	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Interrégional de la mer Manche orientale-mer du Nord ou son représentant	COUPU Jean-Marie	Excusé	Représenté par M.DUMENIL Corentin
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	Pas de représentant
Directeur du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres ou son représentant	GAUTHIER Odile	Excusée	
SGAR NPDCP ou son représentant	DEBATTE Magali	Excusée	
Directeur Général de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé	Représenté par Mme Elodie DUFEU
Directeur Général de AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier	Excusé	Représenté par M. LHOMME
Directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque ou son représentant	RAISON Stéphane	Excusé	Représenté par M.GREGOIRE
REPRESENTANT DU PERSONNEL			
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	LEFÈVRE Jean-Pierre	Excusé	
Membres Consultatifs			
		Présents	
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
DOSIMONT Pascal Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		Présent	
CANNEVA Guillem Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusé	
SOUSSAN-COANTIC Jocelyne Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		Excusée	
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : M. AGBEKODO, M. DOLLET, M. LABRUNE, M. EUVERTE, M. KERRAR, Mme PASSE, Mme CELARY, M. VALIN, M. BIZAIS, Mme VALLEE, M. VERHAEGHE, M. JOURDAN, M. BLIN, M. LEMAIRE, Mme LEROY, Mme LESSENS, Mme CHANTEGREL,		Présent	

L'ORDRE DU JOUR ÉTAIT LE SUIVANT :

Points décisionnels :

1. Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 03 mars 2017
2. Adaptation n° 17-14 du X^{ème} Programme d'Intervention
3. Révision du X^{ème} Programme d'Intervention : évolution des politiques et modalités d'intervention

Débats :

4. Préparation du 11^{ème} programme :
 - Etat d'avancement des travaux (composition des groupes de travail, calendrier....)
 - Arbitrages à prendre sur des sujets transversaux (zonages, taux d'aide, avances remboursables, animation territoriale.....)
 - Premiers éléments budgétaires

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 15 SEPTEMBRE 2017 - 9H30-**

N° d'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ/A F	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 3 mars 2017	X			Pas de remarque. Adoption à l'unanimité.
2 (2.1)	17-A-	ADAPTATION 17-14 DU XÈME PROGRAMME D'INTERVENTION (18919)	AF			Avis Favorable à l'unanimité. Transmission au CA du 13 octobre 2017.
3 (3.1)	17-A	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-A-040 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015 6 OUVRAGES D'ÉPURATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (18856)	AF			Avis Favorable à l'unanimité. Transmission au CA du 13 octobre 2017.
3 (3.2)	17-A	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 17-A-010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017 – GESTION DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBANISÉ PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (18871)	AF			Avis Favorable à l'unanimité. Transmission au CA du 13 octobre 2017.
3 (3.3)	17-A	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 16-A-004 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FÉVRIER 2016 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE (18877)	AF			Avis Favorable à l'unanimité. Transmission au CA du 13 octobre 2017.

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur le Président Paul RAOULT ouvre la séance à 09h39.

Points décisionnels

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME DU 03 MARS 2017

Monsieur RAOULT demande si des remarques sont à exprimer quant à la rédaction du procès-verbal de la séance du 03 mars 2017.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente Programme du 03 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – ADAPTATION N°17-14 DU PROGRAMME D'INTERVENTION

En préambule, **M. GALTIER** informe la Commission sur la réunion qui s'est tenue le 11 septembre 2017 entre Monsieur le Ministre Nicolas HULOT, les Présidents de Comités de Bassins, les Présidents de Conseil d'Administration des Agences de l'Eau et les Directeurs Généraux d'Agence de l'Eau.

Il précise que cette réunion a un impact non négligeable sur le le 11^{ème} programme d'intervention. Il souligne qu'il est important de donner les éléments relatifs à la loi de finances qui n'est pas encore votée. Il indique que cela aura cependant un impact sur la façon de travailler et d'envisager l'avenir.

Le Ministre d'Etat a rappelé son attachement au modèle des agences de l'eau et de gestion par bassins hydrographiques. Il rappelle que ce dispositif n'est pas remis en question. Le Ministre a donné des indications sur les priorités thématiques qu'il voit pour le 11^{ème} programme comme l'adaptation au changement climatique qui est vraiment centrale dans les réflexions du ministère. Il précise que pour la politique de l'eau cela se traduit par les questions d'économie d'eau mais également de gestion des zones humides. Le Ministre a insisté sur la GEMAPI et le besoin d'accompagner cette réforme. Autres priorités évoquées : la biodiversité, la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, la santé et l'environnement avec la lutte contre les pollutions, qu'elles soient diffuses, ainsi que l'assainissement et notamment les questions de solidarité Urbain/ Rural. Il rappelle que derrière ces thématiques il y aura des arbitrages budgétaires à faire avec toutes les réserves nécessaires puisque celles-ci ne sont pas votées par le Parlement à ce stade.

Il indique qu'il y aurait un écrêtement du niveau des redevances. L'écrêtement est aujourd'hui à 2,3 milliards d'euros/an pour l'ensemble des agences de l'eau, celui-ci passerait à 2,1 milliards d'euros /an, ce qui représente pour l'ensemble du programme environ 12 milliards d'euros pour l'ensemble des agences de l'eau.

Il souligne cependant qu'il n'y aurait plus de prélèvement indifférencié au profit de l'Etat. L'objectif du gouvernement est de baisser la pression fiscale.

Il rappelle que l'Agence Française pour la Biodiversité avait comme ressource un prélèvement sur le budget des Agences de l'Eau mais également une subvention versée par l'Etat, cette subvention viendrait dorénavant uniquement des Agences de l'Eau.

Il indique que les Agences de l'Eau verseraient également une subvention à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Il précise que cela représente 130 millions d'euros qui seraient prélevés sur les recettes des Agences de l'Eau au profit de ses établissements.

Cela va impacter les recettes et les dépenses des agences sur le 11^{ème} programme. Les mesures

BA

PS

seraient applicables dès 2018 et impacteraient le 11^{ème} programme Compte tenu de sa trésorerie abondante, il n'y a pas d'impact financier à la baisse pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

M. FLAJOLET souligne que ce qui intéresse ici ce sont les questions financières. Il indique que l'exercice sera d'adapter les taxations afin de ne rien rendre à l'Etat. Concernant la taxation sur l'artificialisation des sols, elle a été demandée à l'unanimité hors enveloppe. Une discussion profonde de notre Comité de Bassin est nécessaire pour savoir comment être mieux identifié, pour anticiper un certain nombre d'enjeux, dont le changement climatique pour lequel le comité de bassin et l'Agence ont produit un document qui mérite aujourd'hui d'être exploité et mis en application.

Il indique qu'il faudrait trouver de nouveaux partenariats afin de compenser ce qui a été pris par ailleurs.

M. DEFLESSELLE indique qu'il n'avait pas eu connaissance que la taxe sur l'artificialisation des sols serait gérée par l'Agence de l'Eau.

M. GALTIER précise qu'à l'origine il était prévu qu'il y ait une redevance sur la biodiversité. L'Agence de l'Eau est compétente dans ce domaine et il est logique qu'il y ait des recettes qui viennent des atteintes à la biodiversité selon le principe pollueur/payeur. Les réflexions avaient assez peu abouti et les premiers arbitrages étaient de dire qu'il n'y aurait rien en 2018. Il précise que c'est le thème de l'artificialisation des sols qui a été retenu pour construire l'assiette de cette redevance.

M. RAOULT souligne que l'Agence s'interroge légitimement sur les moyens financiers dont elle va disposer. Il rappelle que le fonds de roulement et la trésorerie sont plus que corrects d'où la tentation de Bercy « de venir se servir ».

M. DOLLET, en référence au point n° 2 du dossier de séance, fait la présentation du point relatif à l'adaptation n° 17-14 du programme d'intervention.

Remarques :

M. RAOULT rappelle que l'on met l'accent sur le pluvial, la poursuite de la lutte contre les fuites sur les réseaux, la biodiversité et le rétablissement de la prime épuratoire qui avait été sacrifiée suite à un prélèvement supplémentaire.

M. MONTASSINE remarque que le domaine continental apparemment n'a pas consommé toute son enveloppe. Il espère que le 11^{ème} programme sera plus favorable aux milieux marins.

La Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017 donne un avis favorable à l'unanimité à l'adaptation n° 17-14 du programme d'intervention (délibération 17-A-)

Transmission au Conseil d'Administration du 13 octobre 2017.

3 – REVISION DU X^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION : EVOLUTION DES POLITIQUES ET MODALITES D'INTERVENTION

M. VALIN, en référence au point n° 3 du dossier de séance, fait la présentation de la révision du X^{ème} programme d'intervention : évolution des politiques et modalités d'intervention.

Pas de remarque.



La Commission Permanente Programme du 15 septembre 2017 donne un avis favorable à l'unanimité pour :

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 15-A-040 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 OCTOBRE 2015 6 OUVRAGES D'EPURATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (18856)

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 17-A-010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FEVRIER 2017 – GESTION DES EAUX PLUVIALES EN MILIEU URBANISE PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES (18871)

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 16-A-004 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER 2016 – LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE (18877)

Transmission au Conseil d'Administration du 13 octobre 2017.

Débats

4 – PREPARATION DU 11^{ème} PROGRAMME D'INTERVENTION

M. GALTIER rappelle que les groupes de travail vont se réunir dans les prochaines semaines sur des courtes durées, avec environ deux réunions par groupe de travail. Il indique que vu l'ampleur des sujets, il faut cadrer le travail pour le rendre le plus efficace possible.

M. LABRUNE, en référence au point n° 4 du dossier de séance, fait la présentation des propositions pour la préparation du 11^{ème} Programme d'Intervention pour les sujets communs à plusieurs groupes.

Remarques :

M. RAOULT souligne que le zonage mérite une réflexion.

M. ROUSSEL précise qu'une grande partie des SAGE sont en train de revoir leur zonage en zone humide suite à ce qui a été écrit dans le SDAGE avec une méthode qui a été écrite et clarifiée par la DREAL. Il y aura une caractérisation des zones humides en fonction de leur intérêt pour la biodiversité ainsi qu'une catégorie prairie. Il précise qu'il est intéressant d'avoir un zonage des prairies pour en avoir une gestion particulière. Il indique que la mise en place va se faire sur plusieurs années et demande comment prendre en compte cela dans un futur zonage du 11^{ème} programme.

Il mentionne qu'il n'y avait pas de zonage érosion défini par l'Agence de l'Eau et dans le PDR il avait été mentionné à la Région que la cartographie ne représentait pas la réalité. Il rappelle que la région n'en a pas tenu compte, car il y a des collectivités hors zonage qui ont des gros problèmes d'érosion, de ruissellement et de coulée de boue. Le zonage actuel n'est pas satisfaisant. Il précise que pour faire un bon zonage érosion, il faut une bonne cartographie des sols, qu'elle n'existe que dans la Somme. Il mentionne qu'en ce qui concerne le Pas de Calais, la cartographie existe mais n'est pas bonne.

M. RAOULT précise que la cartographie des phénomènes d'érosion concerne les éléments climatiques. Il paraît compliqué de cartographier les éléments climatiques.

M. JOURDAN indique que des cartographies d'aléas existent au niveau national. Celles-ci reprennent les éléments de pluviométrie et d'érosion des sols. Il précise qu'elles sont travaillées à

l'échelle du bassin et comprennent la récupération de la donnée sur la texture des sols pour préciser l'aléa. Il indique qu'une carte de risques est beaucoup plus compliquée à avoir. Les arrêtés de catastrophe naturelle de la cartographie de risques indiquent que toutes les communes du bassin ont au moins connu une coulée de boue durant les dix dernières années.

M. COSNIER souhaite rebondir sur l'importance de la lutte contre l'érosion par rapport au déclassement des masses d'eau par les matières en suspension sur certains bassins versants qui ont des conséquences importantes sur les milieux naturels et sur l'agriculture. Il souligne que la politique est liée à la lutte contre l'érosion de manière curative, que l'Agence pourrait initier plus de travaux sur la prévention en termes de connaissance des assolements sur les bassins versants, connaissances de l'emplacement des prairies importantes à conserver pour les bassins versants. Il faut également avoir une meilleure connaissance des parcelles agricoles qui peuvent être à fort enjeu dans le maintien et la lutte contre l'érosion. Il précise qu'il s'agit d'études qui sont réalisables dans les SAGE avec une connaissance des assolements. Par ailleurs, des associations travaillent aussi sur le semi-direct et le couvert permanent des parcelles et peuvent être consultées sur les questions agronomiques pour lutter contre l'érosion.

M. BARBIER souligne deux points de vigilance en ce qui concerne l'acquisition de zone humide. Il rappelle que l'on est dans une situation où un certain nombre de partenaires et de financeurs revoient les stratégies de participation. Il indique qu'il ne faut pas se retrouver en difficulté d'acquisition de certains terrains stratégiques en termes de zones humides. En effet, certains maîtres d'ouvrage n'auront plus les capacités à se porter acquéreurs parce que les taux de subventions sont trop faibles. Il confirme que l'aléa est très variable et demande comment il faut intégrer la problématique de changement climatique qui démontre chaque année des perspectives et des projections amplifiées. Il demande comment il faut faire pour intégrer une problématique d'effet du changement climatique dans les stratégies qui vont être définies.

M. LABRUNE rappelle qu'il s'agit d'une présentation pour les zonages, pour déterminer un ordre de priorités d'attribution et non pas d'exclusions ou de diminutions de participations financières.

M. FLAJOLET précise qu'au moment où l'argent devient rare, il faut se poser la question de la durabilité. Il indique qu'il faut l'introduire dans les SAGE qui doivent être actualisés. Il rappelle qu'il faut faire des aménagements cohérents et globaux tout en tenant compte du changement climatique.

M. GALTIER indique que sur les zones humides, il n'y a pas de remise en cause du zonage mais de la façon dont il va être utilisé. Il précise qu'il faut laisser aux groupes de travail la possibilité de discuter des modalités d'utilisation. En ce qui concerne l'érosion, il y a une question de faisabilité d'établissement du périmètre.

M. ROUSSEL demande s'il n'est pas possible de demander aux SAGE un avis formel sur les problèmes d'érosion afin de confronter les données avec les cartes existantes.

M. PREVOST confirme que les SAGE travaillent sur la segmentation des zones humides et qu'il faut en tenir compte. Le travail des SAGE est à valoriser.

M. VALIN confirme que l'intégration du travail des SAGE se fait dans le groupe de travail « milieux naturels aquatiques », il affirme qu'il est bien prévu que cette typologie soit prise en compte.

M. LABRUNE indique que les inventaires de zones humides seront pris en compte dans la délibération. Il souligne que l'Agence ne va pas cartographier les zones humides.

M. MONTASSINE souligne que le milieu marin sera aussi représenté.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente les priorités d'intervention pour la biodiversité.



M. RAOULT rappelle qu'il faut cadrer les choses quelle que soit l'hypothèse de travail.

M. DETOURNAY indique qu'aujourd'hui les plans locaux d'urbanisme intercommunal vont définir des zones de Biodiversité. Il demande comment il faut déterminer s'il y a un enjeu patrimonial alors que cela est indiqué dans le PLU.

M. FLAJOLET précise qu'il est important de déterminer qui fait quoi. Il rappelle que l'Agence de l'Eau paye l'Agence Française de la biodiversité, non pas pour et faire à sa place. La Région a aussi un rôle majeur à jouer.

M. GALTIER indique qu'il est important que l'Agence n'invente pas de stratégie biodiversité mais qu'elle essaye de s'inscrire dans une stratégie partagée qui implique la Région et l'Etat. Il indique que dans cette stratégie il y a une clarification des rôles des uns et des autres à avoir afin que cela soit le plus complémentaire possible. Il souligne qu'il faut que les réflexions soient des réflexions partagées avec les autres partenaires qui interviennent dans les politiques de biodiversité.

M. ROUSSEL indique que dans le SDRADDET la Région les coeurs de biodiversités et les corridors sont cartographiés. Il indique qu'il ne faut pas oublier la biodiversité ordinaire. Il mentionne qu'il y a une vraie réflexion à faire sur les fonds du deuxième pilier de la PAC et notamment les MAE qui sont particulièrement inadaptées au contexte agricole des Hauts de France. Les discussions sur le 11^{ème} programme doivent être l'occasion de travailler avec la Région et l'Etat de manière à ce qu'en 2020 on dispose d'une boîte à outils MAE qui soit vraiment adaptée aux priorités qui vont être définies dans le 11^{ème} programme.

M. COSNIER indique qu'il est possible de proposer des MAE au niveau national, validées et utilisables en région.

M. BARBIER précise qu'il faut être attentifs aux enjeux patrimoniaux afin que la nature extraordinaire d'aujourd'hui ne devienne pas la nature ordinaire de demain.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente les simplifications des modalités d'aides

M. RAOULT rappelle que la simplification est une thématique à l'ordre du jour.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente les intérêts des avances remboursables.

M. DEFLESSELLE demande si les subventions seront plus importantes pour compenser les avances.

M. VALIN précise que cela est vrai en collectivités mais qu'il y a cependant une certaine limite pour les activités industrielles où il y a un taux plafond de 40 %.

M. FLAJOLET ajoute que dans les années précédentes, il y avait du personnel en nombre suffisant pour des petits dossiers, alors qu'aujourd'hui au vu des moyens humains, cela est devenu un maintien de la clientèle. Il indique que diminuer les procédures permet aujourd'hui de redéfinir les missions des uns et des autres.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente le financement de l'animation territoriale.

M. RAOULT indique qu'il s'agit d'un sujet sensible qui demande une interrogation concernant la continuité et la justification des financements des animateurs de SAGE.

M. DISSAUX indique qu'il y a des animateurs qui font correctement leur travail et qu'il ne faut pas faire du cas isolé une punition générale. Il indique que les collectivités sont à bout de souffle financièrement.

M. BARBIER confirme qu'il ne faut pas diaboliser l'animation territoriale et qu'il faut arrêter d'écluser les postes à l'Agence de l'Eau et de rajouter des thématiques qu'il faut traiter avec toujours plus d'indicateurs. Il remarque que les délais de traitement des dossiers mais aussi les paiements deviennent de plus en plus longs. Les associations doivent de ce fait faire des sessions de créance pour pallier aux problèmes de trésorerie. Il souligne qu'il est difficile pour les maîtres d'ouvrages de continuer à travailler pour la préservation de la ressource en eau.

M. FLAJOLET indique que dans la difficulté actuelle, la question du projet par rapport au guichet est légitime. Il faut impérativement recentrer les missions et réfléchir à la mutualisation de certains postes. Il faut que les territoires se mutualisent sur la notion de bassin. Il ajoute qu'il ne faut pas évaluer par rapport au temps mais par rapport à la qualité des investissements et retour sur investissement.

Il mentionne que la crise est en train de clarifier le paysage de responsabilités et les lignes d'investissement. Il rappelle que l'Agence a des missions fondamentales et qu'il faut accorder des moyens essentiels à ses missions.

M. ROUSSEL mentionne que les syndicats mixtes, les structures porteuses sont très peu représentées à l'Agence et qu'elles sont très peu écoutées dans le travail qui est fait autour de la GEMAPI et de la SOCLE.

Il indique qu'il faut mieux mesurer l'efficacité des animateurs.

M. GALTIER indique qu'il y a 165 Equivalent Temps Plein utilisés pour l'animation, que cela est nettement supérieur à l'effectif de l'Agence qui est de 154 actuellement. Il indique qu'il n'y a aucune remise en question du principe de l'animation territoriale, qui est une activité essentielle pour la bonne mise en œuvre des politiques publiques de l'eau, que sans cette animation territoriale il n'y aurait pas du tout les résultats obtenus. Il est cependant nécessaire d'avoir un certain cadrage d'évaluation afin de vérifier que les financements apportés pour les animateurs sont pertinents.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente l'articulation entre Programme Pluriannuel Concerté et appels à projets.

M. RAOULT confirme que chaque Programme Pluriannuel Concerté est maintenu avec plusieurs actions.

M. FLAJOLET indique que vu l'évolution des compétences, les appels à projets doivent être limités dans le temps.

M. LABRUNE complète en indiquant que sur le principe, le groupe de travail, au moment de la rédaction des délibérations, examine les appels à projets afin de savoir s'ils méritent d'être intégrés dans les politiques générales permanentes de l'agence.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente la politique partenariale de communication.

M. COSNIER explique que la DRAFF, autorité académique pour l'enseignement agricole, souhaite une souplesse afin que les établissements agricoles puissent bénéficier de la politique partenariale de communication.

M. GALTIER indique que l'Agence a une mission d'éducation à l'environnement et aux questions de l'eau. Il indique que l'on constate qu'au niveau des scolaires cela ne fonctionne pas bien et que l'on cherche des façons différentes d'intervenir via des accords tripartites avec l'Education Nationale et l'Agence de l'Eau. Il est important de répondre à des sollicitations de l'enseignement agricole sur la sensibilisation à l'eau. En ce qui concerne les autres publics, le travail se ferait par appel à projets.



M. ROUSSEL indique que, dans l'enseignement agricole, la partie environnement devient de plus en plus congrue par rapport à la partie agricole.

M. BARBIER souligne qu'il ne faut pas oublier le public adulte et jeune adulte afin de sensibiliser les gens hors milieu scolaire.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente la prise en compte des sujets transversaux.

M. FLAJOLET souligne s'agit de voir comment l'Agence peut aller à la fois de façon globale sur la question du changement climatique et de façon identifiée dans un certain nombre de domaines pour expliquer ce que sera la vie quotidienne de demain, les lieux de responsabilités et où se trouvent les possibilités d'enrayer cette évolution. Il souligne qu'il s'agit du sens même de la COP 21. Il précise qu'il faut réfléchir sur la méthode de communication.

M. BARBIER demande comment vont s'organiser les préparations aux groupes de travail.

M. GALTIER indique que pour chacun des groupes de travail, il y aura une note support dans laquelle un certain nombre de préconisations de la commission permanente programme seront prises en compte.

M. VALIN complète en indiquant que dans chacun des groupes, il y aura une approche diversité et changement climatique. Il indique que le groupe de synthèse complètera les propositions faites lors des groupes de travail.

M. MONTASSINE souligne qu'un projet qui nécessite obligatoirement des remontées, sera un projet qui sera automatiquement dévalorisé, alors que celui qui sera gravitaire et ira vers une station avec des végétaux deviendra prioritaire.

M. GALTIER ajoute qu'il est important que les groupes de travail s'interrogent sur les partenariats à développer par l'Agence. Il indique que par ailleurs, les sujets sont larges et transversaux et appellent de nouvelles méthodes de travail.

M. ROUSSEL indique que l'agriculture a son rôle à jouer pour le changement climatique. Il indique que dans l'adaptation au changement climatique, l'irrigation mérite qu'on s'y attarde. Il indique que celle-ci sert à sécuriser un certain nombre de cultures à vocation agroalimentaire et industrielle. Il est nécessaire, au niveau du bassin d'avoir une réflexion sur les forages afin d'anticiper sur des conflits d'usages. Il rappelle que le bassin Artois Picardie peut encore proposer des ressources en eau.

M. RAOULT indique qu'il faut changer par rapport au vécu territorial et souligne qu'il faut avertir la population en cas de restriction des consommations d'eau.

M. MONTASSINE rappelle que les rivages littoraux risquent d'être fortement impactés par le changement climatique. Il souligne que la protection du littoral a ses limites, qu'il n'est pas possible d'agir n'importe comment et n'importe où.

M. COSNIER indique que concernant l'agriculture un diagnostic a été établi concernant les enjeux agriculture et changements climatiques et qu'il s'agit plus d'impacts sur l'agriculture dûs à un déséquilibre potentiel de répartition des eaux.

M. FLAJOLET souligne que le changement climatique oblige à réfléchir à la cohérence entre les territoires et les productions.

M. COSNIER rappelle que nous sommes la région de France la plus privilégiée pour l'agriculture, qu'il y a globalement plus d'eau que dans beaucoup de régions en France.

M. LABRUNE reprend la présentation et présente les premiers scénarios financiers.

M. GALTIER indique qu'il vaut mieux attendre le texte définitif de la loi de finances pour parler dans une instance officielle de ses éléments de cadrage financier.

M. RAOULT rappelle que l'Agence a un fonds de roulement qui se tient à niveau, mais qu'il faut attendre les décisions gouvernementales.

M. GALTIER souligne qu'il y a eu des recettes en plus ce qui fait que le fonds de roulement sera important en fin d'année. L'année 2018 peut être envisagée avec sérénité par l'Agence. La loi de finances indiquera s'il y a un cadrage financier du 11^{ème} programme concernant les dépenses.

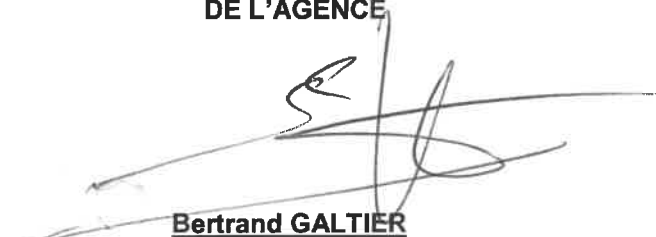
M. LABRUNE précise que le document mentionne la composition des groupes arrêtée au 25 août dernier. Une relance des présences a été faite cette semaine avec une réponse attendue dans les quinze jours. Il précise que des experts sont invités en complément des membres du Comité de Bassin.

M. RAOULT remercie les membres de la commission et clôt la séance à 12h03.

**LE PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
PROGRAMME**


Paul RAOULT

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AGENCE**


Bertrand GALTIER

